



Locataire puis acquéreur d'un studio

Par **luciley123**, le **25/08/2010** à **09:33**

Bonjour,

J'ai acheté un bien immobilier il y'a moins de dix ans.J'en étais déjà locataire, et à l'achat, il n'y a donc eu aucune visite nécessaire, aucun autre acquéreur ne s'est manifesté.
Or, l'agence immobilière gérant la vente m'a facturé ses honoraires (% du prix de vente).
Je viens d'apprendre au hasard d'une conversation, que ces frais n'auraient pas dû m'être facturés,puisque que je passais du staut de locataire à celui d'acquéreur du même bien.

L'information est-elle exacte? Ai-je un recours éventuel?
Merci pour votre réonse, merci de m'avoir accordé du temps.

Par **fif64**, le **25/08/2010** à **10:10**

pas exactement.

L'agence immobilière a été chargée de la vente, et c'est sûrement elle qui a purgé le droit de préemption dont vous bénéficiez.
Elle devait donc avoir un mandat du vendeur, et pour ça, elle avait droit à sa comm.

Vous auriez pu ne pas les payer si le vendeur vous aviez contacté pour savoir si vous étiez intéressé, et que vous aviez fait ça entre vous, sans agence.